


## Bulletin de préconisation n°3 du 3/04/26

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier


EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.


RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :


Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2026>


POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatives>


### RÉSUMÉ DE LA SITUATION


-  **Fertilisation et amendement**

La période de fertilisation est en cours. Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre. En l'absence de pluie, des irrigations adaptées peuvent être déclenchées pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol. Cela est déconseillé sur les vergers dont les sols sont toujours saturés en eau. Un léger travail du sol permet également une meilleure incorporation des fertilisants au sol. Pour plus d'informations, [consultez l'InfOlive n°1](#).
-  **Taille**

Les arbres commencent à redémarrer, les chantiers de taille doivent être sur la fin ou déjà terminés.
-  **Œil de paon et cercosporiose**

Il y a peu de nouvelles sorties de symptômes (œil de pain et cercosporiose).  
Le risque est **fort** à **modéré** selon les secteurs. Si des pluies sont prévues, il est conseillé de renouveler vos couvertures phytosanitaires si les dernières mises en place ne sont plus efficaces.
-  **Teigne**

Les vols des adultes ont débuté sur les secteurs précoces et intermédiaires, avec une intensité faible. Vos pièges de monitoring doivent être en place. Si vous optez pour une lutte par confusion sexuelle, le dispositif doit être en place. Les applications à base de *Bacillus thuringiensis* ne sont pas recommandées pour ce ravageur à cette période.
-  **Pyrale du jasmin**

Des larves de pyrale de jasmin sont actives sur jeunes vergers dans une majorité des secteurs oléicoles. En cas de forte infestation, il est possible d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces traitements sont recommandés uniquement sur jeunes vergers.
-  **Cochenilles *Diaspididae***

Sur les foyers connus, des migrations vers les nouvelles feuilles sont en cours.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Maladies du feuillage

### Biologie



Symptômes d'œil de paon  
(source France Olive)

Symptômes de cercosporiose  
(source France Olive)

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de l'œil de paon et de la cercosporiose [sur l'InfOlive n°1](#).

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°3](#), on observe peu de nouvelles sorties de symptômes sauf dans les secteurs corses (œil de paon et cercosporiose) et sur le pourtour niçois (cercosporiose).

Le vent de cette dernière semaine a participé à maintenir une atmosphère plutôt sèche dans une grande majorité des secteurs, défavorisant l'expression des maladies du feuillage.

La présence et l'intensité des symptômes observés sont très variables et dépendent fortement de la conduite culturale (positionnement de protections, renouvellement des protections, environnement de la parcelle, qualité de pulvérisation).

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



### Préconisations

Avant toute intervention phytosanitaire, il est recommandé de :

- **Fertiliser** : une fertilisation adaptée permet le bon renouvellement de la frondaison,
- **Régler votre pulvérisateur** afin d'optimiser la qualité d'application des traitements,
- **D'entretenir votre parcelle** : la gestion de l'enherbement et des haies permet de limiter la présence d'humidité dans le verger.

En l'absence de pluie le risque est **modéré**. Si des pluies sont prévues sur votre secteur, le risque estimé est **fort**. Dans ce cas, il est conseillé de renouveler vos couvertures phytosanitaires si les dernières mises en place ne sont plus efficaces.

**Pour rappel, il n'existe aucune substance curative. Les traitements doivent être réalisés en amont des épisodes potentiellement contaminants !**

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre les maladies du feuillage consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le [site internet E-Phy anses](#).

## Teigne

### Biologie



Symptômes de teigne sur feuille (source France Olive)

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la teigne [sur l'InfOlive n°1](#).

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°3](#), le vol des papillons issus de la génération phyllophage a débuté dans les Pyrénées-Orientales, le pourtour niçois, la basse vallée de la Durance et les piémonts du Ventoux, les Alpilles. L'intensité est faible.

La pression de la génération sur feuilles a été faible à moyenne, sauf dans les zones varoises (moyenne à forte).

Le risque est **faible** dans les secteurs tardifs à **modéré** sur les secteurs précoces.

### Préconisation

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies, ...)
- Relever les pièges de monitoring à minima une fois par semaine, afin de suivre la dynamique de vol des adulte
- Le dispositif de confusion sexuelle (PRAYSTEC) a été homologué sur olivier. Si vous optez pour cette méthode de lutte, le dispositif doit être d'ores et déjà en place. Ce dispositif s'utilise sur de grandes surfaces (1 à 2 ha minimum) à raison de 300 diffuseurs/ha. Le produit n'est disponible que chez certains distributeurs, renseignez-vous auprès d'eux en amont du début de vol. [Consultez le site de France Olive](#) pour plus d'informations sur ce produit.
- Les applications de *Bacillus thuringiensis* ne sont pas recommandées pour cette période.

## Pyrale du jasmin

### Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la pyrale du jasmin [sur l'InfOlive n°1](#).

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°3](#), des chenilles de pyrales du jasmin actives sont visibles sur jeunes vergers sur une grande majorité du bassin oléicole.

Le risque est **fort** sur les jeunes vergers avec des larves actives et **faible** sur les vergers adultes.



Symptômes de pyrale sur feuille (source France Olive)

### Préconisation

#### Surveillez vos vergers.

En cas de fortes infestations, il est possible d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces traitements sont

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

recommandés uniquement sur jeunes vergers si les larves sont encore petites (premiers stades larvaires).

Pour rappel, les produits à base de Bt sont photosensibles, il est donc conseillé de les appliquer en fin de journée.

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre la pyrale du jasmin consultez le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet [E-Phy anses](#).

## Cochenilles *Diaspididae*



### Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la cochenille [sur l'InfOlive n°1](#).

*Cochénille de la famille des Diaspididae  
(source Fanny Vernier CA83)*

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°3](#), la situation n'a pas évoluée depuis le dernier bulletin.

Le risque évalué est **fort** à **très fort** si des foyers de cochenilles Diaspines sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

*Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.*

Ce ravageur est un ravageur émergent, nous n'avons que très peu de données sur son cycle biologique et sur son impact sur les oliviers.

### Préconisations

En cas de présence de cochenilles, favoriser la biodiversité. Les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier). Les applications à base d'huile de paraffine ne sont plus conseillées pour cette période.

Une nouvelle dérogation vient d'être obtenue pour l'ESSEN'CIEL :

Matières actives et produit	Informations	Dose <sup>1</sup>	NMA <sup>2</sup>	DRE <sup>3</sup>	Int. app. <sup>4</sup>
Huile essentielle d'orange douce ESSEN'CIEL Seconds noms commerciaux : LIMOCIDE, LIMOIL, AURAN'CIEL	<b>Sous dérogation</b> , utilisable sur la période du 01/03 au 30/07/2026 (BBCH 09-75) Les détails de la dérogation sont disponibles <a href="#">sur le site de France Olive</a> <b>Application recommandée lors des pics d'essaimage</b>	8L/ha	6	24h	7

<sup>1</sup> Dose homologuée, <sup>2</sup> Nombre maximal d'application/an, <sup>3</sup> Délai de réentrée, <sup>4</sup> Intervalle minimal entre 2 applications

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour la lutte contre les cochenilles, consultez [l'InfOlive n°1](#), le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet [E-Phy anses](#).